

Légitimité et indépendance de l'ASTI

forum: *Quelle est la raison d'être de l'ASTI, quels sont ses objectifs, ses buts?*

Serge Kollwelter: On pourrait résumer en disant qu'elle se bat pour des droits égaux pour tous les résidents, en recherchant la formule qui permette au mieux aux gens de s'exprimer eux-mêmes et d'éviter au maximum le paternalisme.

forum: *Mais dans quels domaines?*

S.K.: Dans les domaines des droits sociaux, des droits politiques et cela a évidemment aussi des incidences dans le domaine scolaire, le domaine du logement.

forum: *Mais est-ce que vous vous adressez en premier lieu aux immigrés eux-mêmes ou plutôt aux autorités luxembourgeoises ou à la société luxembourgeoise?*

S.K.: Dire que c'est à tous ceux-là à la fois n'est pas une simple boutade, mais disons que nous n'avons pas d'interlocuteur exclusif : il s'agit et de la population et des autorités et quand je dis population, cela comprend tant les étrangers que les Luxembourgeois.

forum: *Et quels succès avez-vous déjà enregistrés dans nos travaux, alors que vous existez depuis 21 ans?*

S.K.: Il y a des choses qui sont moins mesurables que d'autres. Ce qui est sans doute le plus "spectaculaire" c'est que nos démarches ont abouti à terminer avec l'exclusion des étrangers des Chambres Professionnelles. C'est notre victoire à la Cour de Justice Européenne qui a obligé le gouvernement à agir. C'est une bonne illustration de la façon de faire du gouvernement: il réagit seulement quand il est obligé de réagir par l'instance judiciaire ou un traité. Le droit de vote communal découle du traité de Maastricht; au Grand-Duché il a été entouré d'un maximum de dérogations. Il s'agit d'un demi succès, c'est-à-dire une moitié de la bouteille reste à remplir!

forum: *Mais maintenant que vous avez obtenu le droit de vote aux élections professionnelles, aux élections communales, aux élections européennes, l'ASTI n'a-t-elle pas perdu sa raison d'être?*

S.K.: C'est une façon de voir. Pour ce qui est des Chambres Professionnelles, il s'agit essentiellement d'un principe avec peu d'effets pratiques, puisque sauf ceux qui sont appelés à les élire tous les 5 ans, personne ne sait trop

bien à quoi elles servent. Ces instances font partie de la faune des instances consultatives, qui ont des raisons d'être plus ou moins évidentes et efficaces. Pour ce qui est du droit de vote communal et européen, avec toutes les restrictions et dérogations, il n'y a eu que 15% de ressortissants communautaires qui se sont inscrits et donc beaucoup reste à faire. Cela tient peut-être du fait que nous n'avons pas de culture d'inscription sur les listes électorales, puisque primo pour les luxembourgeois cela se fait tout seul et secundo le gouvernement et les trois grands partis politiques étaient plutôt préoccupés de tenir tout ça au plus près à l'œil que d'en faire une véritable ouverture politique.

Je voudrais rajouter que pour ce qui est de la raison d'être de l'ASTI, il y a un autre enjeu qui quand même se profile à l'horizon, à savoir comment gérer politiquement et démocratiquement une société où, d'ici quelques dizaines d'années, la population sera composée moitié moitié de Luxembourgeois et d'étrangers. Prenez d'autres incongruités, à savoir qu'un étranger peut être conseiller communal, mais on lui refusera d'être jardinier communal. Une quantité de défis attendent notre société dans le domaine de la cohabitation et nous estimons pouvoir y jouer un rôle.

forum: *Vous posez des revendications politiques en faveur des immigrés, mais si eux-mêmes ne s'engagent qu'à 15% en s'inscrivant sur la liste électorale, est-ce que cela ne veut pas dire que vos revendications sont superflues dans un certain sens. Comment légitimer de telles revendications qui ne sont pas suivies par ceux au nom desquels vous les posez? Est-ce qu'il n'y a pas un hiatus entre l'enjeu démocratique proprement dit et vos revendications?*

S.K.: Si la démocratie est la participation de tous, entre autres par le droit de vote, ce n'est pas le fait que d'aucuns



ne l'utilisent pas, qui diminue ce principe. Je crois qu'il y a d'autres exemples dans de soi-disant grandes démocraties qui nous montrent qu'on est loin du compte, alors que la tradition démocratique est plus longue. Il ne faut pas oublier que beaucoup de ceux qui ont été appelés à s'inscrire ont dû le faire 18 mois avant les échéances électorales et ont été appelés à le faire une première fois dans leur vie et dans un contexte socio-politique différent de celui de leur pays d'origine. Je ne plaide pas les circonstances atténuantes, mais je crois que ce sont des faits et puis nous ne revendiquons pas de parler au nom de tous les étrangers, nous revendiquons au nom des membres de l'ASTI, étrangers ou luxembourgeois, donc nous n'avons pas d'autre prétention, même si le public peut le voir différemment. Nous ne revendiquons pas de légitimité autre.

forum: *Quels sont les moyens pour vous battre? Quels sont vos moyens pour présenter vos revendications à ceux à qui ils s'adressent?*

S.K.: Ce sont les moyens classiques, disons d'un groupe qui veut promouvoir des revendications, moi je dirais plutôt dans ces cas-ci des aspirations démocratiques. Nous nous situons dans la filiation de ceux qui ont déjà plusieurs siècles de lutte pour la démocratie sur le dos. On peut nous insérer, comme d'autres, dans une démarche d'amélioration de la citoyenneté, de la démocratie que nous ne réduisons cependant pas au seul acte du vote.

forum: *Mais au Luxembourg, la démocratie ne fonctionne pas seulement par les élections, mais aussi par toute une série d'organismes de consultation. Je pense aux Commissions Consultatives, aux Chambres Professionnelles dont on a déjà parlé, en fait il y a toute une série de tels organismes, il y a aussi la Conférence Nationale des Etrangers. Est-ce que l'ASTI est partie prenante dans un de ces organismes, y a-t-elle été appelée par le gouvernement à déléguer des membres?*

S.K.: La Conférence Nationale pour Etrangers est ouverte à tout le monde et il y a eu pas mal de responsables de l'ASTI qui ont participé, mais sans aucun titre particulier. Dans aucun autre organisme un membre de l'ASTI n'y est d'office. Il y a des membres qui

sont dans des Commissions Consultatives Communales, d'autres qui sont au Conseil National pour Etrangers, mais non pas en tant que représentants de l'ASTI.

Je voudrais poser ici la question de la raison d'être de ces organismes. Dans quelle mesure ces instances consultatives participent-elles au débat politique? J'ai parfois l'impression qu'elles sont plutôt là pour obscurcir le débat politique, parce qu'on ne sait pas trop ce qui s'y fait. Les Chambres Professionnelles ont l'habitude de publier un communiqué, mais on sait ce que vaut

"On peut nous insérer, comme d'autres, dans une démarche d'amélioration de la citoyenneté."

un communiqué, et puis il y a aussi des avis qui sont transmis aux parlementaires, s'il s'agit d'un projet de loi qu'ils ont avisé. Mais je n'ai pas l'impression que le débat qui s'y fait est perçu à l'extérieur. D'autant plus que les Chambres Professionnelles sont quand même l'expression d'un certain corporatisme et donc un avis d'une Chambre Professionnelle doit rarement contenir une surprise. Le Conseil Economique et Social est un peu différent, puisque tous y sont représentés. Or, le débat n'y est pas public. Je crois qu'un aspect essentiel d'un débat démocratique, c'est qu'il ait un caractère public et les compromis qui sortent d'un avis du Conseil Economique et Social arrangent généralement très bien le gouvernement, parce qu'il sait que tout le monde est d'accord et on évitera donc le débat public. Je trouve ça un peu dommage, parce que tout débat public, débat d'idées est essentiel dans une démocratie. Si on est appelé tous les cinq ans aux urnes et que la période entre les deux élections est une période de silence, où on confine les débats d'idées dans des organismes consultatifs, j'ai plutôt l'impression qu'on n'a pas d'idées et qu'on ne veut donc pas de débat. Je ne suis pas contre les organismes consultatifs, mais à vrai dire j'ai plutôt l'impression que c'est une façon d'occuper les gens, de leur donner l'impression qu'on les écoute, mais que cela ne contribue pas tellement aux débats.

forum: *Ces organismes ont un autre désavantage, en tout cas pour des associations comme la vôtre, qui semble résister, c'est qu'ils peuvent enrôler ces associations et ainsi leur prendre leur liberté d'expression en un certain sens. Si on est intégré dans un processus de consensus, il est beaucoup plus difficile par après de poser sur la place publique des revendications qui vont au-delà du compromis de tous les organismes de consultation.*

Mais puisque la question ne se pose pas pour vous, pensons à un autre aspect qui peut être vu comme parallèle: celui des subventions publiques. Est-ce que l'ASTI ne court pas le risque d'être tenue à la laisse?

S.K.: C'est une question où il est facile de répondre pour l'ASTI, parce que nous avons des activités que je qualifierais, pour simplifier les choses, d'utilité publique: le travail avec les enfants du quartier nord de la capitale ou avec les jeunes, les activités que nous faisons dans le domaine interculturel avec ou pour les écoles, ce sont des activités qui sont conventionnées, ça veut dire qu'elles sont financées pour l'essentiel, voire complètement par l'Etat, Ministère de la Famille ou Ministère de l'Education en l'occurrence. Dans ces activités, les ministères en question ont un droit de regard puisqu'il s'agit d'argent public. Pour ce qui est des autres activités de caractère revendicatif, disons de caractère plus politique, nous ne recevons et nous ne voulons recevoir aucun centime de l'Etat et cela ne se fait que par nos propres moyens, cotisations, dons, etc. Nous avons deux personnes employées à mi-temps qui font ce type de travail, rémunérées grâce à nos moyens à nous, et il faut dire que l'essentiel de ce travail revendicatif est fait par des bénévoles, donc les membres actifs du conseil d'administration, etc. Donc nous sentons bien que cette pression existe, nous sentons aussi que si au niveau politique les choses deviennent un peu aiguës, il y a la tendance à devenir plus limitatif pour ce qui est des activités d'utilité publique. Mais nous ne regrettons pas, parce que nous voyons aussi à quoi ça mène, si on est financé pour ce qui du travail politique par les pouvoirs publics: "Anpassung" et pire. Le proverbe dit "Wes Brot ich ess, des Lied ich sing". Eh bien, politiquement on mange notre propre pain.

Interview enregistré par m.p. le 18 mars 2001